

**DEMANDE D'ADHÉSION ANNÉE 2026 À L'ASSOCIATION
SPORTS ET LOISIRS SÉNIORS 67**

Ce formulaire ne concerne que les personnes NON adhérentes au Club Santé Séniors MGEN 67

VOS DONNÉES			
Membre 1		Membre 2 (Conjoint / Compagnon)	
Adhérent SLS-67 en 2025 <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		Adhérent SLS-67 en 2025 <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
M ou Mme NOM :		M ou Mme NOM :	
PRÉNOM :		PRÉNOM :	
DATE DE NAISSANCE : / / 19		DATE DE NAISSANCE : / / 19	
TÉL 1 : TÉL 2 :		TÉL 1 : TÉL 2 :	
COURRIEL : @		COURRIEL : @	
ADRESSE :		ADRESSE SUITE :	
CODE POSTAL :		VILLE :	
VOS ACTIVITÉS			
<p>Parmi les activités proposées ci-dessous, cochez celles que vous pratiquerez dans le cadre de l'Association SLS-67</p> <p>Nota : MERCI de vérifier que vous avez la condition physique requise pour chacune des activités choisies.</p>			
Cocher les activités choisies	Participation location	Cocher les activités choisies	Participation location
<input type="checkbox"/> Activités pédestres (rando, promenade) <input type="checkbox"/> Entretien de la forme physique (salle) <input type="checkbox"/> Ping-pong (salle) <input type="checkbox"/> Danses du monde (salle) <input type="checkbox"/> Qi gong (salle)	0 € 50 € 30 € 30 € 35 € TOTAL locaux à reporter: T1 €	<input type="checkbox"/> Activités pédestres (rando, promenade) <input type="checkbox"/> Entretien de la forme physique (salle) <input type="checkbox"/> Ping-pong (salle) <input type="checkbox"/> Danses du monde (salle) <input type="checkbox"/> Qi gong (salle)	0 € 50 € 30 € 30 € 35 € TOTAL locaux à reporter: T2 €
PAIEMENT			
Je règle : (cocher les cases concernées)	Membre 1	Membre 2	
<ul style="list-style-type: none"> - Adhésion(s) individuelle(s) SLS-67 - Participation location salle - 1 abonnement à la revue du Club Vosgien « Les Vosges » (4 numéros par an) 	<input type="checkbox"/> 45 € T1 <input type="checkbox"/> ____ €	<input type="checkbox"/> 45 € T2 <input type="checkbox"/> ____ € <input type="checkbox"/> 8 €	
Montant total du chèque à l'ordre de SLS-67 : _____ €			
Votre choix pour le bulletin de rentrée en octobre 2026 (Réponse obligatoire)			
<input type="checkbox"/> Version papier par la poste <input type="checkbox"/> Version numérique par courriel			
<i>J'atteste avoir pris connaissance des conditions et des garanties d'assurance (www.clubmgen67.fr/sls-67/telech-sls/14-assurance) ainsi que de la possibilité de souscrire à l'option indemnités corporelles renforcée « I.A. Sport+ » (Contact : Jean-Louis Scheidt)</i>		Réservé SLS-67 Dossier validé OUI EN INSTANCE Date : _____ Par : _____	
<input type="checkbox"/> Je refuse toute utilisation de mon image et m'engage à en informer les photographes opérant durant les activités organisées par SLS-67 Fait à Signature le / / 20....			
Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPS n° 2016/679), nous vous informons que les données récoltées pour votre inscription seront exclusivement utilisées par l'association Sports et Loisirs Séniors 67 dans le cadre de sa gestion administrative.			

Votre demande d'adhésion comporte :

- le présent formulaire dûment complété (*page précédente*)
- le chèque à l'ordre de SLS-67

Votre carte de membre de SLS-67 / Club Vosgien dématérialisée vous sera directement adressée par courriel.

Les membres de disposant pas d'Internet continueront de la recevoir par courrier postal.

Votre demande est à adresser à l'adresse suivante :

Club Santé Séniors MGEN 67 - 11 rue A. de Vigny 67200 STRASBOURG

Tout dossier incomplet sera placé en instance et vous ne serez donc pas assurés !

Conditions et garanties d'assurance

Au cours de votre pratique d'activités physiques et sportives, vous encourez deux risques : celui d'être responsable d'un accident et celui d'en être victime. Par le biais de votre adhésion, vous possédez à cet effet une assurance fédérale en trois volets :

- Assurance de responsabilité civile
- Assurance défense recours
- Assurance Indemnisation des dommages corporels

Assurance de responsabilité civile : Si vous êtes reconnu(e) responsable, le Club Vosgien, assuré auprès de la MAIF, prend en charge l'indemnisation de la victime. Cette garantie de responsabilité vous est acquise automatiquement par votre adhésion (conformément à l'Article I321-1du Code du Sport). Elle couvre les dommages corporels causés aux tiers (y compris les autres membres du Club Vosgien), les dommages matériels et les dommages immatériels consécutifs à un accident.

Assurance défense recours : Cette garantie, d'ordre juridique, est incluse dans le contrat d'assurance. Elle s'exerce la plupart du temps dans le cadre des dommages garantis, et comporte la défense pénale. La MAIF prend en charge les frais de défense de l'assuré à concurrence d'une somme généralement précisée aux conditions particulières. En aucun cas l'amende infligée à l'assuré ne peut être garantie si ce dernier est condamné par les tribunaux devant lesquels il est cité. Le recours contre le responsable : la MAIF exerce à ses frais pour le compte de son assuré, le recours contre le responsable de l'accident, ce recours étant fait soit amiablement soit judiciairement.

Assurance indemnisation des dommages corporels : Cette garantie, strictement personnelle, vous permet de bénéficier de capitaux spécifiques en cas de dommages corporels d'origine accidentelle (ITT, invalidité permanente, décès, compléments en cas de frais médicaux...). Le Club Vosgien vous donne par ailleurs (conformément à l'Article I321-6 du Code du Sport) la faculté de souscrire des capitaux plus élevés en fonction de vos besoins personnels en prenant l'Option IA Sport +.

Tous les détails du contrat d'assurance sont également disponibles sur le site du **Club Santé Séniors 67**

www.clubmgen67.fr/sls-67/telech-sls/14-assurance

Vos avantages au Club Vosgien

Votre adhésion à l'association **Sports et Loisirs Séniors 67** vous confère aussi l'adhésion à la **Fédération du Club Vosgien**, qui regroupe plus de 130 associations affiliées. La carte de membre qui vous sera délivrée permet de justifier votre appartenance à cette grande famille et de bénéficier de conseils et d'avantages auprès de ses partenaires : n'hésitez donc pas à en prendre connaissance en consultant le site de la Fédération

www.club-vosgien.eu/associations-club-vosgien/avantages-pour-les-membres/

Vous y trouverez en particulier :

- des conseils aux randonneurs
- la liste des autres associations
- la liste des commerces qui offrent des remises
- et pour ceux qui organisent des voyages, une liste d'organismes offrant des remises ...